

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 9 décembre 2025 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 3 décembre 2025

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	23
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Cécilia RUGALA, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Sylvain DUBOIS.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-12-13  
BUDGET GÉNÉRAL  
OUVERTURE ANTICIPEE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2026**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1, alinéas 3 et 4, qui dispose que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux autorisations de programme et aux restes à réaliser, s'élève à : 1.027.173,26 €,

Considérant que cette procédure des ouvertures de crédit permet d'engager et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé d'ouvrir des crédits pour un montant de **603.500 €** pour le budget général :

Opération-chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
100	020	21318	Constructions-autres bâtiments publics	50.000
100	020	2188	Autres immobilisations corporelles	10.000
<b>Total 100 : Bâtiments</b>				<b>60.000</b>
101	321	21314	Constructions-autres bâtiments publics	50.000
101	30	2188	Autres immobilisations corporelles	10.000
<b>Total 101 : Sports</b>				<b>60.000</b>
102	312	21318	Constructions-autres bâtiments publics	45.000
102	314	2188	Autres immobilisations corporelles	5.000
<b>Total 102 : Culture</b>				<b>50.000</b>
103	201	21312	Constructions-bâtiments scolaires	40.000
103	201	2188	Autres immobilisations corporelles	10.000
<b>Total 103 : Ecoles</b>				<b>50.000</b>
104	512	21538	Autres réseaux	5.000
104	512	215738	Autre matériel et outillage de voirie	60.000
<b>Total 104 : Eclairage public et réseaux</b>				<b>65.000</b>
105	845	2031	Frais d'études	3.000
<b>Total 105 : Etudes</b>				<b>3.000</b>
106	020	21838	Matériel informatique	20.000
<b>Total 106 : Informatique</b>				<b>20.000</b>
107	551	21318	Constructions-autres bâtiments publics	5.000
<b>Total 107 : Logements</b>				<b>5.000</b>
108	020	2188	Autres immobilisations corporelles	57.000
<b>Total 108 : Matériels et véhicules</b>				<b>57.000</b>
109	025	21316	Cimetières	25.000
109	845	2151	Travaux	125.000
<b>Total 109 : Voirie et espaces verts</b>				<b>150.000</b>
111	020	21318	Constructions-autres bâtiments publics	50.000
<b>Total 111 : Economies d'énergie</b>				<b>50.000</b>
117	020	21318	Constructions-autres bâtiments publics	5.000
<b>Total 117 : Mise en accessibilité</b>				<b>5.000</b>
118	845	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	17.500
<b>Total 118 : Vidéosurveillance</b>				<b>17.500</b>
120	845	2041582	Bâtiments et installations	1.000
<b>Total 120 : Très haut débit</b>				<b>1.000</b>
4581	4581		Opérations pour compte de tiers	10.000
<b>Total comptes 45</b>				<b>10.000</b>
<b>Total général (hors AP/CP)</b>				<b>603.500</b>

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20251209-DEL2025-12-13-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur des montants précisés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

2 abstentions :

Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Francis LEFEVRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 9 décembre 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 12 DEC. 2025

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20251209-DEL2025-12-13-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025